

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

SEANCE DU 13 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	179
En exercice	179
Dont Collège des affaires communes	179
Qui ont pris part à la délibération : Collège des affaires communes	101

L'an deux mille vingt-six

et le 13 mai

à 19 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Christophe MANCEAUX, Président

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 100, Collège Assainissement non Collectif : 72, Collège Assainissement Collectif : 02, Collège Eau Potable : 24.

Pouvoirs : collège affaires communes : 01, collège assainissement non collectif : 00, collège assainissement collectif : 00, collège eau potable : 00.

Date de la convocation
7 mai 2026

Monsieur Mathieu TRISTANT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-1 et 2 ;

Vu l'article 10.1 des statuts du SSE qui précise que le Bureau est composé : du Président, d'un nombre de Vice-président(e)s déterminé par le Comité syndical dans les limites prévues par le CGCT et de quatre membres élus pour chacune des compétences exercées ;

Considérant que le présent Comité a décidé de maintenir à deux le nombre de vice-président(e)s, le(la) 1^{er}(e) affecté(e) à la compétence eau potable et le(la) 2nd(e) à la compétence assainissement non collectif ;

Il a été procédé à l'élection du(de la) premier(e) Vice-président(e) du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes :

Après 1 tour de scrutin, dont le procès-verbal est joint en annexe à la présente délibération, Monsieur Thierry NOCTON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite à l'élection du(de la) deuxième Vice-président(e) du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes :

Après 1 tour de scrutin, dont le procès-verbal est joint à la présente délibération, Monsieur Francis CHAUMONT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-président du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes et a été immédiatement installé.

**ELECTION DES
VICE-
PRESIDENT(E)S**

**DELIBERATION
N° 2026-21**

après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 28.05.2026

et publication ou
notification

du 28.05.2026



Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Christophe MANCEAUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 008-240800912-20260513-C202621-AU